



Prix du tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 14 octobre 2002

D'après le Journal du Dimanche « le prix des cigarettes s'enflamme ». Indiquant qu'avec des « hausses plus fortes que prévues, les paquets bon marché seront les plus touchés ». Le journal fait état d'une augmentation de + 22% pour les brunes, et de +18% pour les blondes. Selon le JDD le ministre de la santé qui a annoncé une hausse de 1 milliard d'euros de recettes fiscales sur le tabac en 2003 a ajouté « quelques précisions qui font bondir les industriels ». Expliquant que les taxes atteignent 77% du prix de vente et que la loi fixe un minimum de perception pour 1000 cigarettes afin de garantir un niveau de recette suffisant, l'hebdomadaire estime que ce « seuil devrait faire un bond sans précédent » avec une harmonisation à 106 euros pour toutes les cigarettes ce qui ferait « grimper » le plancher des cigarettes les moins chères à 3,55 euros en janvier 2003 (contre 2,90 actuellement). Le journal pour qui l'objectif de JF Mattei est de « provoquer une augmentation sensible des produits d'appel qui visent en particulier les jeunes » observe par ailleurs que « les petits budget ne pourront pas se reporter sur le tabac à rouler » dont le minimum de perception passe de 45 à 53 euros. Le JDD qui note que « la balle est maintenant dans le camp des cigarettiers » lesquels doivent proposer une nouvelle grille de tarif au gouvernement, fait état des doutes de ces mêmes industriels sur la récupération par l'Etat de la totalité des recettes fiscales en raison de « l'explosion du marché noir et des achats transfrontaliers ». Toutefois d'après l'hebdo « le ministre de la santé se défend de toute approche budgétaire ». Il déclare en effet « Si l'Etat ne retirait plus aucun euro des ventes de cigarettes, je serais le premier à m'en féliciter car cela voudrait dire que la lutte contre le tabac est un succès ».

Dans un second article le JDD relève que les laboratoires qui commercialisent les produits d'aide au sevrage « accueillent eux la mesure d'un bon Sil » car chaque augmentation du tabac « dope la consommation des substituts nicotiques ». Rapportant que sur les 17 millions de fumeurs français, 3 millions essaient d'arrêter chaque année et qu'ils sont désormais 1,2 millions à utiliser des substituts nicotiques, le journal souligne qu'en quatre ans le chiffre d'affaire des quatre grands laboratoires qui se partagent le marché a bondi de « 49 à 80 millions d'euros ». Soulignant que le Zyban totalise pour sa part 30 millions d'euros de chiffre d'affaire depuis son lancement, (lequel a provoqué une chute de 30% des ventes de patchs), l'hebdo observe que toutefois « l'effet n'a pas duré » puisqu'après la soixantaine de décès constatés et les cas d'effets indésirables « les ventes se sont écroulées » (15000 par mois cet été contre 74000 en janvier) et que « du coup les substituts nicotiques ont repris de la vigueur ». Le journal qui assure que « les liens ne sont pas complètement étanches » entre l'industrie du tabac et celle des substituts nicotiques, indique de plus qu'aujourd'hui les cigarettiers « s'engouffrent dans la brèche, tentant de récupérer à leur compte le marché du sevrage », ainsi Star Tobacco qui a créé une division pharmaceutique et Japan Tobacco qui a racheté les droits de commercialisation d'un futur vaccin contre le cancer du poumon.

Marianne fait état d'une étude épidémiologique de l'Institut de Veille Sanitaire qui montre que pour que la hausse du prix du tabac ait un effet sur la consommation il faut qu'elle atteigne au moins 10%. Précisant que les hommes sont plus sensibles que les femmes à « l'effet porte monnaie », le magazine rapporte qu'une hausse de 1% induirait une baisse de 0,5% au bout de trois mois qui se stabiliserait à 0,3% au terme d'une année. L'hebdo qui observe aussi que lorsque d'une année sur l'autre les prix varient à la même cadence de 5%, la consommation peut même repartir à la hausse, en déduisant qu'« à la lueur de cette étude, la décision du gouvernement Raffarin de renchérir le coût du tabac de 15% peut prendre des allures de mesures de santé publique ».